

Lettre ouverte à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte

Depuis plusieurs années, les actes de braconnage de tortues marines, ou même plus récemment de dugongs, se multiplient. Le Réseau Echouage Mahorais des Mammifères marins et Tortues marines (REMMAT) dresse un constat alarmant avec près de 300 tortues retrouvées braconnées pour 2014. Ces chiffres, dépendant de l'effort de recensement des membres du REMMAT, ne sont qu'un échantillon de l'ampleur réelle du braconnage. Malgré les différentes campagnes de communication et de sensibilisation lancées en 2015, le nombre de cas recensés ne cesse d'augmenter (près de 100 cas recensés depuis le début de l'année) : il est important d'agir.

Sur ce début d'année 2015, différents acteurs environnementaux membres du REMMAT, notamment le Parc naturel marin de Mayotte, l'association Oulanga Na Nyamba (ONN) et les Naturalistes de Mayotte, alertent régulièrement l'opinion publique sur cette situation via des campagnes d'affichage, de nombreux communiqués de presse et des photos d'actes de braconnage à l'appui. Conscient de la richesse et du potentiel que représente la biodiversité de Mayotte pour le développement touristique et économique de l'île, et dans le cadre des engagements pris par le Conseil Départemental en septembre 2014 pour le classement du lagon au patrimoine mondial de l'UNESCO, il devient urgent d'agir pour que cette situation alarmante ne perdure. La protection de la biodiversité terrestre et marine de Mayotte constitue une priorité au titre des débats du Grenelle et de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité sous l'égide du Ministère de l'Ecologie. Le Premier Ministre a également confirmé le 13 juin 2015 le soutien de l'Etat français dans cette démarche. Mais ces engagements sont en contradiction évidente avec la situation observée sur le terrain depuis le début de l'année.

Les Naturalistes de Mayotte, ONN et Mayotte Nature Environnement (MNE), fédération d'associations environnementales affiliée à France Nature Environnement (3000 associations nationales et une force de 850 000 membres) ne nient pas l'implication des différents services étatiques concernés par cette situation, mais constatent que les efforts ne sont pas suffisants pour contrecarrer l'exploitation illégale des espèces emblématiques à Mayotte., que ce soit sur le plan humain, technique ou financier. La présence régulière d'associations spécialisées et les efforts conjugués des différents acteurs de l'environnement concernés, notamment des services de l'Etat, permettent des actions ponctuelles de dissuasion et de répression. Encore faut-il que les infractions puissent être suivies par des décisions de justice pour que l'efficacité soit réelle. Dans le cas tout récent de la capture intentionnelle d'un des rares dugongs encore présent dans les eaux mahoraises, MNE se portera partie civile pour faire respecter le droit de l'environnement.

Evidemment les campagnes de communication sont essentielles pour sensibiliser les consommateurs sur les risques sanitaires mais aussi les poursuites pénales qu'ils encourrent. Mais là encore, il faut aller plus loin et renforcer les moyens de répression pour condamner systématiquement la vente et la consommation d'espèces protégées.

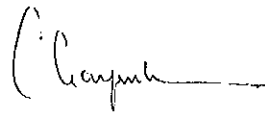
Plusieurs plages identifiées sur l'île ont un intérêt particulier pour la reproduction des tortues marines, espèces protégées et menacées. Ces sites ont donc une importance primordiale pour la conservation des espèces à l'échelle de l'océan Indien. Dans le but de conserver l'intégrité de ces sites, il est aujourd'hui important de poursuivre les projets d'arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, qui sont en souffrance depuis plusieurs années. Face à ces menaces, la possibilité de création de réserves naturelles nationales, permettant un cadre réglementaire stricte et des budgets pour la gestion de ces sites, devrait être envisagée sur ces plages de pontes afin de préserver le patrimoine exceptionnel de Mayotte.

Si nous ne commençons pas à trouver des solutions concrètes à la problématique du braconnage de tortues, ces espèces connaîtront le même sort que celui des dugongs, qui, il y a un siècle, étaient encore nombreux dans le lagon de Mayotte, mais pendant trop longtemps chassées pour leur viande.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte, la fédération MNE, les Naturalistes de Mayotte, et Oulanga na Nyamba sont disponibles pour vous rencontrer et échanger avec vous pour trouver des solutions rapides et adaptées à l'urgence de la situation.

Houlam CHAMSSIDINE
Président de Mayotte Nature
Environnement

Michel CHARPENTIER
Président des Naturalistes de
Mayotte



Jeanne Wagner, Présidente de l'association Oulanga Na Nyamba

